



NOTRE ENGAGEMENT, LA FORMATION.

Mise en place du label « Entreprise Formatrice – MISAT »

Le projet **Formation Interentreprises avec le Secteur Privé** encourage la participation des fédérations professionnelles de jouer un rôle plus important dans la formation professionnelle.

La composante IV du projet, mise en œuvre par le cabinet GFA, a été mandatée pour mettre en place un label pour distinguer une entreprise engagée dans la formation initiale. C'est ainsi que le label « Entreprise formatrice – MISAT » a été conçu en collaboration avec les fédérations professionnelles de l'Hôtellerie, de la Plasturgie et du Textile & Habillement ainsi qu'en partenariat avec Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Quel sont les objectifs de la mise en place du label ?

Les objectifs de la mise en place d'un label sont :

- ✚ Augmenter l'attractivité de l'entreprise pour les jeunes talents par rapport au choix de l'entreprise et du métier.
 - ✚ Intensifier les liens entre le dispositif national de la formation professionnelle et le secteur privé.
 - ✚ Améliorer l'adéquation des compétences des jeunes formé·e·s avec les besoins du secteur économique et l'évolution technologique.
 - ✚ Structurer la formation professionnelle initiale dispensée par les entreprises.
 - ✚ Garantir la complémentarité de la formation initiale des établissements de formation professionnelle et des entreprises
 - ✚ Améliorer la productivité et la qualité des produits par la formation selon les meilleures méthodes et technologies.
 - ✚ Améliorer l'image et l'attractivité de la formation professionnelle de manière durable.
- ➔ **Objectif principal** : Assurer aux jeunes une formation initiale de qualité avec l'entreprise au sein de l'augmentation de leur employabilité.

Pourquoi adhérer au label – Les avantages du label pour l'entreprise

- ✚ L'attractivité de l'entreprise pour les apprenant·e·s/talents est améliorée grâce à une meilleure image de la qualité de la formation professionnelle.
- ✚ L'entreprise gagne une position de partenaire privilégié du dispositif de la formation professionnelle.
- ✚ En partenariat avec un établissement de formation, l'entreprise assure la disponibilité de main d'œuvre dont les compétences répondent à ses besoins.
- ✚ L'image de son engagement sociétal est améliorée.
- ✚ La qualité de ses services et produits est stabilisée, la continuité de sa compétitivité est renforcée.

Les exigences du label

L'adhésion au label "Entreprise formatrice" est **une démarche volontaire** de l'entreprise. Six critères d'éligibilité ont été validés par les partenaires publics et privés du projet FIESP. Ils permettent qu'une entreprise de toute taille et de toute activité puisse être labellisée, si elle atteint un taux de satisfaction aux critères de 70%.

N°	Les 6 critères d'éligibilité
1.	Conformité aux obligations légales
2.	Disponibilité au moins d'un·e tuteur·rice qualifié·e (selon un programme certifiant)
3.	Respect des règles de sécurité, de santé et de protection de l'environnement
4.	Existence d'un dispositif pédagogique
5.	Disponibilité d'espaces pédagogiques et d'équipements didactiques
6.	Engagement dans la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

La procédure de labellisation

1. Dépôt du dossier de demande
2. Vérification de la recevabilité du dossier
3. Désignation d'un vérificateur pour la mission de vérification en entreprise
4. Vérification du niveau de satisfaction aux critères et établissement d'un rapport de mission
5. Décision d'octroi du label

Le dossier de demande d'admission doit être constitué de :

- ➔ Formulaire de demande rempli et signé
- ➔ Déclaration d'honneur signée
- ➔ Extrait récent du RNE (moins que 3 mois)
- ➔ CV et copie du certificat du/des tuteur(s)